






**Premier Rapport Annuel Consolidé des Activités
du Fonds de Stabilisation et de Relèvement pour la
République Démocratique du Congo**


Rapport de l'Agent Administratif
pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2010

Mai 2011

Les organisations participantes

UNFPA	
UNHCR	
UNICEF	
UNOPS	

Les Bailleurs de Fonds

BELGIQUE	
NORVEGE	
PAYS-BAS	
SUEDE	

Sigles et abréviations

AA :	Agent Administratif
AJP :	Action Justice et Paix
AMAB :	Association des Mamans Anti-Bwaki
ARAL :	Arche d'Alliance
CESVI:	Cooperazione E Sviluppo
CFS:	Conseil d'administration du Fonds de Stabilisation
COOPI:	Cooperazione Internazionale
ETN	Equipes Techniques Nationales
EUSEC :	Mission de Conseil et d'Assistance de l'Union Européenne en matière de réforme de la Sécurité
FARDC :	Forces armées de la RDC
FSR :	Fonds pour la Stabilisation et la Reconstruction
GoRDC :	Gouvernement de la RDC
ICMHD:	International Centre for Migration Health and Development
MDTF Office:	Bureau du Fonds Fiduciaires Multi Bailleur
MONUSCO/SSR :	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo Section réforme du secteur de sécurité
PDI :	Personnes Déplacées Internes
PLD :	Pain pour les Déshérités
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
SECP/FARDC :	Service de l'éducation Civique et Patriotique des FARDC
STAREC :	Plan de Stabilisation et de Reconstruction des zones touchées par la guerre
SSR :	Réforme du Secteur de la Sécurité
SSSSNU :	Stratégie de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation des Nations Unies
VVS :	Victimes des Violences Sexuelles
VSBG :	Violences Sexuelles et Basées sur le Genre
VS :	Violences Sexuelles
UNFPA :	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR :	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfant
UNOPS :	Bureau des Nations unies pour les Services d'appui aux Projets

Définition des concepts

Agence de mise en œuvre : Organisation qui prend la direction d'un projet en assurant la coordination de toutes les activités et en fournit les rapports.

Allocation : montant approuvé par le Conseil d'administration du Fonds pour la Stabilisation de la RDC.

Bailleurs contributeurs : les parties qui apportent les moyens financiers pour la mise en œuvre des programmes arrêtés.

Contributions des bailleurs : les sommes versées par les bailleurs par l'entremise de l'Agent Administratif.

Dépenses du projet : montant que le projet débourse pour la réalisation des activités telles que définies dans le protocole d'accord.

Organisations participantes : organisations qui ont signé le protocole d'accord avec l'Agent Administratif.

Partenaires de mise en œuvre : organisations qui réalisent les activités sur le terrain sous la coordination des organisations participantes.

Figure 1

Cadre stratégique de travail du Fonds
pour la Stabilisation et la Reconstruction

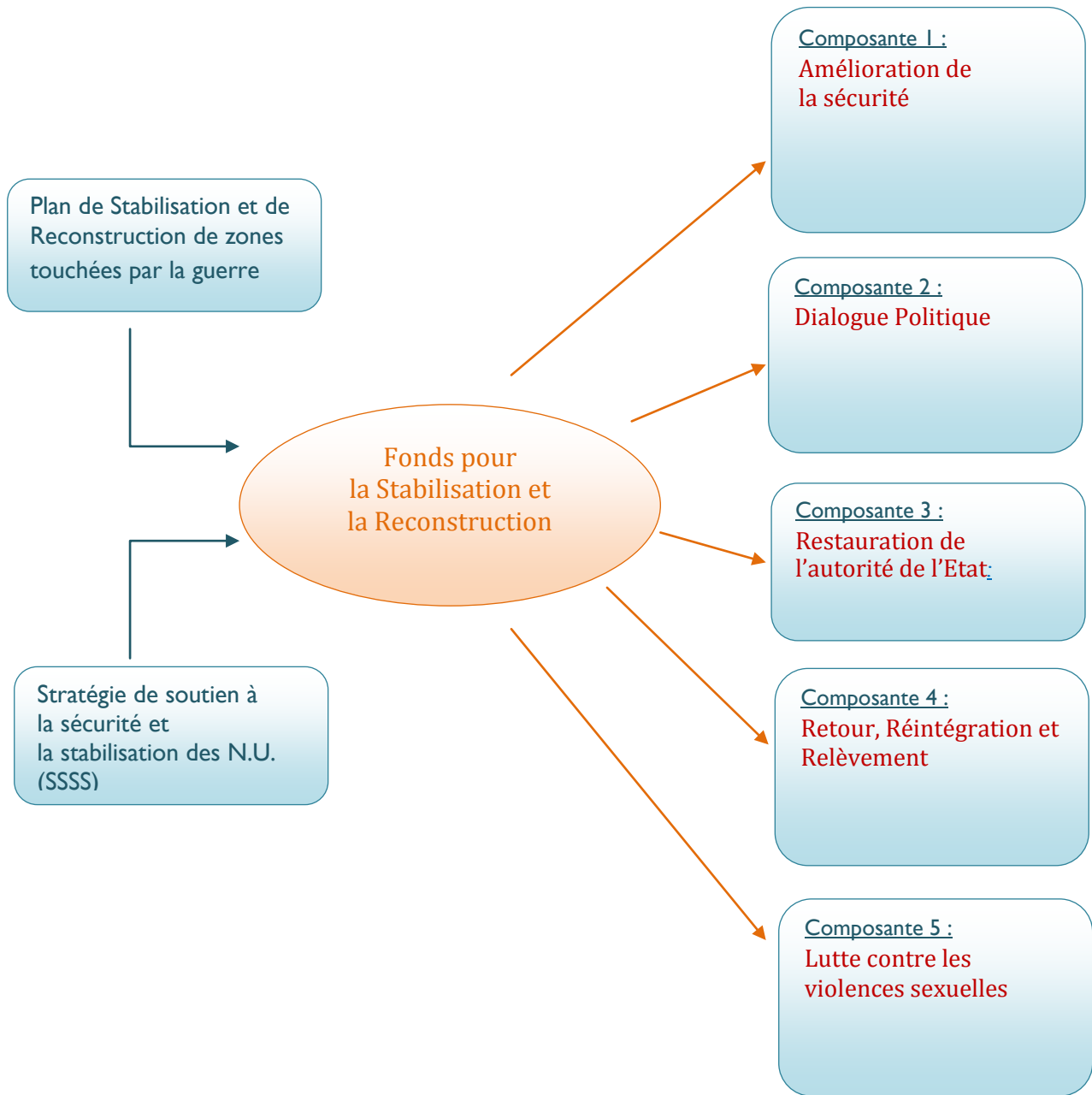


Table de matières

<i>Les organisations participantes</i>	2
<i>Les Bailleurs</i>	2
Sigles et abréviations.....	3
Définition des concepts	4
Table de matières.....	6
Liste de tableaux et graphiques	7
Sommaire.....	8
I. Introduction.....	10
1.1. Cadre stratégique	10
1.2. Arrangements de Gouvernance	11
1.2.1 Développement et Approbation des Projets.....	12
1.2.2. La gestion du Fonds	12
1.2.3. Agent Administratif	13
II. Approbation des Projets.....	13
2.1. Projets approuvés.....	14
III. Etat de mise en œuvre et Défis du programme	15
3.1. Etat de mise en œuvre.....	15
3.2. Défis du programme	17
IV. Réalisations et Résultats des Projets Fonds pour la Stabilisation et le Relèvement	18
4.1. Composante 5	18
4.1.1. La lutte contre l'impunité.....	18
4.1.2. La prévention et la protection	18
4.1.3. Réforme du Secteur de la Sécurité et Violences Sexuelles.....	19
4.1.4. L'assistance multisectorielle.....	19
4.1.5. Données et cartographie.....	22
V. Situation Financière	23
1. Contributions des bailleurs	24
2. Exécution Budgétaire	25
3. Revenus Financiers.....	26
4. Transfert des fonds aux organisations participantes.....	26
5. Dépenses Opérationnelles des Activités.....	28
VI. Transparence et Responsabilité.....	29
VII. Conclusion	30

Liste de tableaux et graphiques

<i>Figure 1</i>	Croquis illustrant le cadre stratégique du Fonds pour la Stabilisation et le Relèvement	5
<i>Tableau 2.1</i>	Projets approuvés et lancés	15
<i>Figure 2</i>	Les femmes lors d'une séance de sensibilisation à l'hôpital de Panzi	21
<i>Tableau 1</i>	Estimation financière au 31 Décembre 2010 (en millions de dollars américains)	25
<i>Tableau 2</i>	Contribution des Bailleurs au 31 Décembre 2010 (en millions de dollars américains)	26
<i>Figure 3</i>	Graphique des Contributions des Bailleurs	26
<i>Tableau 3</i>	Cadence financière par secteur au 31 Décembre 2010 (en millions de dollars américains)	27
<i>Tableau 4</i>	Intérêts Reçus au niveau du Fonds et des Agences au 31 décembre 2010 (milliers de dollars)	27
<i>Tableau 5</i>	Transferts Nets par Agence Participante au 31 Décembre 2010 (milliers de dollars)	28
<i>Figure 4</i>	Diagramme de répartition des transferts aux agences	28
<i>Tableau 6</i>	Dépenses Totales par Rubrique au 31 Décembre 2010 (milliers de dollars)	29
<i>Tableau 7</i>	Dépenses par Agence Participante au 31 Décembre 2010 (milliers de dollars)	30

Sommaire

1. Introduction

Le Fonds pour la Stabilisation et le Relèvement (FSR) a été lancé en 2009 pour créer un cadre international stratégique et collectif visant à appuyer la stabilisation et le relèvement de l'Est de la RDC. A travers ce cadre, la communauté internationale s'est fixée deux objectifs qui sont, d'une part, d'allouer et de gérer les ressources et d'autre part d'assurer une capacité rapide et efficace de réponse aux changements sur le terrain et aux nouvelles priorités émergentes. Le Plan de Stabilisation et de Reconstruction des zones touchées par la guerre (STAREC) et la Stratégie de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation des Nations Unies (SSSSNU) ont été identifiés respectivement comme cadres de priorités stratégiques et sectorielles et cadre programmatique, opérationnel et financier.

Les organisations participantes des Nations Unies ont désigné le Bureau du Fond Multi Bailleur (MDTF Office) du Programme des Nations Unies pour le Développement comme Agent Administratif du Fonds de Stabilisation et de Relèvement de la RDC.

Depuis son lancement en 2009, le Fonds pour la Stabilisation et le Relèvement mobilise les moyens pour appuyer les priorités définies par les parties engagées.

2. Structure du Rapport

Ce premier rapport annuel est présenté par le Bureau Pays du PNUD, suivant les arrangements conclus entre les bailleurs, le Gouvernement congolais et les Organisations participantes. Le présent rapport couvre la période de janvier à décembre 2010. Il comporte sept chapitres et est élaboré à partir des différents rapports soumis par les trois Organisations des Nations Unies participantes qui ont reçu les financements et ont lancé les activités ; il 'agit de UNFPA, UNHCR, UNICEF.

Le premier chapitre présente le contexte général de ce fonds, le cadre stratégique de travail et les accords de gestion. Le deuxième chapitre concerne le système d'approbation des projets et présente les projets approuvés. Le troisième chapitre donne l'état de mise en œuvre et les défis relevés par le fonds. Le quatrième chapitre met en exergue les réalisations et les résultats des projets lancés. Le cinquième chapitre présente la situation financière en relevant les contributions des bailleurs, l'exécution du budget, les revenus financiers, le transfert des fonds aux organisations participantes et les dépenses opérationnelles des activités. Le chapitre six évoque le système de gestion mis en place par l'Agent Administratif en vue d'assurer la transparence dans la procédure et la responsabilité des différentes parties. La conclusion et les recommandations du rapport forment le septième et dernier chapitre.

3. Mise en œuvre des activités et des défis

Au courant de l'année 2010, seule la composante 5 se rapportant à la lutte contre les Violences Sexuelles a réalisé des activités. Ces activités ont porté sur les cinq volets de la composante : la lutte contre l'impunité ; la prévention et la protection ; l'assistance multisectorielle ; la Réforme du Secteur de la Sécurité ; les données et la cartographie.

Trois Organisations participantes des Nations Unies ont conduit ces activités en tant qu'agences chef de file en Ituri et dans les deux Kivu à l'Est de la RDC. Celles-ci ont travaillé avec les services du Gouvernement congolais, les organisations locales et internationales à savoir EUSEC, ICMHD, COOPI, CESVI, ARAL, PLD, AMAB, CAMPS.

4. Gestion du budget

Le Fonds pour la Stabilisation et le Relèvement a reçu un total de USD 16.76 Millions pour la période de 2009-2010 des quatre bailleurs suivants : les Gouvernements de la Belgique, des Pays Bas, de la Norvège et l'agence de coopération suédoise. La composante Lutte contre les Violences Sexuelles a transféré USD 4.31 Millions et les dépenses de la composante au 31 décembre 2010 se sont élevées à USD 2.13 Millions soit 49%.

Les fonds ont permis la mise en œuvre de cinq projets approuvés par le Conseil d'administration du Fonds pour la Stabilisation et le Relèvement de la RDC.

5. Transparence et responsabilité

L'Agent Administratif met à la disposition des intervenants toutes les informations liées au processus pour une participation juste de toutes les organisations locales et internationales et du Gouvernement à travers son nouvel outil Gateway: (<http://mdtf.undp.org/factsheet/fund/CRF00>)

Les Termes de Référence adoptés par les parties prenantes en 2009 expliquent les lignes directives et définissent le processus d'allocation. Ils explicitent également le rôle de chaque intervenant.

6. Conclusion

Ce premier rapport annuel consolidé porte sur la mise en œuvre des activités financées dans le cadre du FSR pour la période de janvier à décembre 2010 pour appuyer la stabilisation et la reconstruction de la partie Est de la RDC.

Des efforts ont été accomplis pour atteindre les objectifs fixés par le STAREC et la SSSSNU. Mais le Fonds pour la Stabilisation et de Relèvement a besoin de fonds supplémentaires pour la poursuite des activités de la composante 5 et des quatre autres composantes.

I. Introduction

Le Plan de Stabilisation et de Relèvement (PSR) pour la République démocratique du Congo a été lancé en juin 2009 pour s'assurer que les activités de stabilisation et de redressement dans les provinces de l'Est de la RDC sont conduites de manière cohérente, efficace et efficiente. Ainsi la mise en place du Fonds de Stabilisation et de Relèvement (FSR) pour la RDC répond à plusieurs objectifs clés. Il s'agit d'une part, d'allouer et de gérer les ressources et d'autre part d'assurer une capacité rapide, efficace et coordonnée de réponse aux changements sur le terrain et aux nouvelles priorités émergentes.

Les objectifs du Fonds de Stabilisation et le Relèvement (FSR) ont été définis sur la base du Plan du Gouvernement « STAREC » (Plan de Stabilisation et de Reconstruction des zones touchées par la guerre) et la stratégie d'appui de la communauté internationale. Son fonctionnement est basé sur les orientations stratégiques et les priorités fixées par le comité de suivi du STAREC en 2009. Les cinq secteurs du FSR, dans le cadre du Plan gouvernement congolais et la Stratégie de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation des Nations Unies (SSSSNU) se résument à: l'amélioration de la sécurité ; le dialogue politique ; la restauration de l'autorité de l'Etat ; le retour, la réintégration et le relèvement ; et la lutte contre les violences sexuelles.

Le FSR est administré par le Conseil d'administration du Fonds de Stabilisation (CFS) et est géré par le Bureau Pays du PNUD sous la délégation d'autorité du Bureau du Fonds Fiduciaires Multi Bailleurs (MDTF Office) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) conformément à ses règles et procédures financières. Le CFS est composé de deux membres du Gouvernement congolais, du secrétariat du STAREC, de deux bailleurs contributeurs et de deux agences des Nations Unies participantes.

1.1.1. Cadre stratégique

Alors que le reste du pays s'est stabilisé, la partie Est de la RDC a connu une situation de conflit grave et intermittente au cours de six dernières années. Les groupes armés continuent à être actifs et le niveau de violence contre des civils reste très élevé. Cette situation a occasionné le déplacement de plus de deux millions de personnes de leurs milieux. C'est dans ce contexte et en vue de relever les différents défis à la paix dans la partie Est de la RDC, ainsi que de consolider les acquis des efforts et initiatives de paix que le Gouvernement de la RDC a lancé le plan de Stabilisation et de Reconstruction des zones touchées par la guerre (STAREC). Ce plan identifie un certain nombre de priorités à court et à moyen terme. Pour l'accompagner, le système des Nations Unies et les partenaires clés ont révisé la SSSSNU élaborée en 2008 afin de mieux l'adapter aux priorités clés du Gouvernement congolais. Le but de la Stratégie de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation des Nations Unies (SSSSNU), qui s'inscrit dans les actuels cadres nationaux, onusiens, et autres, est d'aider à stabiliser la partie orientale de la RDC et de créer un

environnement sécurisant pour les civils. L'objectif porte sur l'amélioration de l'environnement sécuritaire par l'appui à la dissolution des groupes armés ainsi qu'à la réforme du secteur sécuritaire : en soutenant le processus politique pour la mise en œuvre des accords pertinents ; en appuyant la restauration de l'autorité de l'Etat dans les zones affectées par le conflit ; et en accompagnant le retour et la réintégration des Personnes Déplacées Internes (PDI) et réfugiés, ainsi que le relèvement communautaire. Le Fonds pour la Stabilisation et le Relèvement appuie également les objectifs stratégiques définis dans la Stratégie Globale de Lutte contre les Violences Sexuelles, qui est intégrée à la fois dans le STAREC et la SSSSNU.

En vue de promouvoir une approche cohérente, efficiente et efficace et d'accroître le financement pour les priorités de stabilisation, le Gouvernement de la RDC et ses partenaires internationaux ont convenu de mettre en place un système commun de gestion et de coordination des fonds. C'est ainsi qu'ils ont créé le Fonds de Stabilisation et de Relèvement (FSR) en 2009. Ce dernier s'est fixé cinq objectifs (voir figure 1) pour mobiliser, allouer et gérer les fonds de manière optimale. Le STAREC a été identifié comme cadre de priorités stratégiques et sectorielles tandis que la Stratégie de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation des Nations Unies (SSSSNU) sert de cadre programmatique, opérationnel et financier pour appuyer les efforts de stabilisation dans les Kivu, les districts de l'Ituri et du Haut-Uélé dans la Province Orientale, le Maniema et le Nord Katanga.

En 2009, les partenaires gouvernementaux, onusiens et autres ont développé les termes de référence (TdR) du Fonds pour la Stabilisation et la Relèvement pour déterminer les provenances et les utilisations de financements. Le FSR a reçu un total de contribution qui s'élève à USD 16.76 Millions pour la période allant de 2009 à 2010. Ce financement provient des gouvernements de la Belgique, des Pays Bas, de la Norvège et l'Agence de coopération Suédoise.

1.1.2. Arrangements de Gouvernance

Le Fonds de Stabilisation et de Relèvement (FSR) est géré par le Conseil d'administration du Fonds de Stabilisation (CFS) composé de représentants du Gouvernement congolais, des bailleurs contributeurs et de deux agences participantes des Nations Unies. Le CFS est appuyé par un Secrétariat Technique dans le processus de soumission des propositions de projets. Un Agent Administratif (AA) du Fonds pour la Stabilisation et le Relèvement a été désigné. Les Comités Techniques Conjoints (CTC) et des Equipes Techniques Nationales (ETN) ont été associés dans la gestion du fonds pour l'établissement des priorités financières au niveau sectoriel.

Les décisions sur les priorités d'allocation des ressources ainsi que sur les propositions des projets sont prises sur une base consensuelle par les membres du Conseil d'administration du Fonds de Stabilisation. Ces derniers fournissent l'assistance stratégique pour l'identification et le

classement des priorités à être considérées par les soumissionnaires des projets ; fixent les allocations globales pour les secteurs et catégories d'activités spécifiques dans le cadre des enveloppes disponibles. Ils approuvent et mettent à jour les TdR du Fonds pour la Stabilisation et le Relèvement et du Conseil d'administration du Fonds pour la Stabilisation ainsi que les règles et procédures.

En outre, ils développent et approuvent les critères par lesquels les capacités de gestion et de mise en œuvre des organisations récipiendaires et des agences de mise en œuvre sont revues comme faisant partie du processus global d'évaluation des fonds. Enfin les membres du CFS examinent et approuvent les projets validés, font des allocations de ressources et donnent l'ordre de déboursement à l'Agent Administratif. Le noyau des membres du CFS est composé du secrétariat du STAREC au niveau du Gouvernement, des bailleurs contributeurs et de deux représentants des agences des Nations Unies participantes au FSR sélectionnées sur la base d'une rotation de tous les six mois. L'Agent Administratif du FSR participe au CFS en tant que membre ex-officio.

1.2.1 Développement et Approbation des Projets

Les priorités financières sectorielles et provinciales qui correspondent aux orientations stratégiques sont identifiées tous les trois mois par le Secrétariat Technique. Les allocations sont faites sur la base des priorités identifiées ainsi que des montants disponibles tout en favorisant la programmation pluriannuelle.

Les notes conceptuelles, reprenant les résultats attendus, les activités, les budgets indicatifs ainsi que l'agence de mise en œuvre du projet, sont élaborées par les Comités Techniques Conjoints provinciaux et les équipes techniques à Kinshasa. Le Secrétariat Technique examine les notes conceptuelles en tenant compte des autres sources de financement déjà disponibles et à partir des enveloppes sectorielles fixées par le Conseil d'administration du Fonds de Stabilisation et coordonne avec les agences de mise en œuvre identifiées.

Après une dernière revue, le Secrétariat Technique soumet officiellement des documents de propositions des projets au Conseil d'administration du Fonds de Stabilisation pour approbation. Ce dernier approuve les projets à être financés par le fonds commun et les projets à être financés en parallèle. Il rejette des projets non-conformes en fournissant des justifications. Le processus de développement et d'approbation des projets ne dépasse pas trois mois.

1.2.2. La gestion du Fonds

Durant l'exercice 2010, tous les partenaires impliqués dans la gestion du Fonds pour la Stabilisation et le Relèvement ont tenu deux réunions stratégiques. L'adoption de la composition du conseil d'administration ; l'approbation des termes de référence, règles et procédures;

l'approbation des projets soumis pour le financement ; l'accord de l'ouverture d'une autre fenêtre pour que les fonds reçoivent le financement d'autres bailleurs ; l'adoption du budget et la planification des activités sont les points développés lors de ces réunions.

A la clôture de l'exercice 2010, quatre bailleurs ont contribué pour un total de USD 16. 767 Millions et cinq propositions de projets ont été approuvés et ont reçu un financement.

1.2.3. Agent Administratif

Les organisations participantes, de commun accord avec le Gouvernement congolais, ont désigné le Bureau du Fonds Fiduciaires Multi Bailleur (MDTF Office) PNUD pour servir d'Agent Administratif du fonds. L'Agent Administratif est responsable de l'administration du fonds commun et rapporte aux bailleurs à travers le Conseil d'administration du Fonds de Stabilisation. Il collabore étroitement avec le Secrétariat Technique du Conseil d'administration du Fonds de Stabilisation pour : recevoir, administrer et gérer les contributions des bailleurs. L'Agent Administratif transfère les fonds approuvés par le Conseil d'administration du Fonds de Stabilisation aux organisations participantes et produit le rapport des sources des contributions reçues de bailleurs et leurs utilisations. Il lui revient aussi de résumer et de consolider, dans un rapport narratif et financier, les rapports d'évaluation.

Ce rapport est consolidé sur la base des informations et des données contenues dans les rapports individuels et les états financiers soumis par les organisations participantes à l'Agent Administratif du fonds. Il n'est ni une évaluation du fonds de Stabilisation et de relèvement moins une évaluation de la performance des organisations participantes. Toutefois, le rapport fournit au Conseil d'administration une bonne vue d'ensemble des réalisations et des défis associés aux projets financés en lui permettant de prendre des décisions stratégiques et d'apporter des mesures correctives opportunes

II. Approbation des Projets

Ce chapitre décrit le processus mis en place pour l'approbation des projets, qui va de la décision du Conseil d'administration du Fonds de Stabilisation (CFS) au coût alloué pour chaque projet en passant par le transfert des fonds.

Après une dernière revue par le Secrétariat Technique, les documents de projets sont soumis officiellement au Conseil d'administration du Fonds de Stabilisation. Ce dernier prend l'une des trois décisions suivantes: *Approbation des projets à être financés par le fonds commun*: après l'approbation finale, les documents de projet sont transmis au Bureau Pays du PNUD en RDC qui exerce certaines fonctions de l'Agent Administratif sous la délégation d'autorité du Bureau du Fonds Fiduciaires Multi Bailleur (MDTF) à New York. L'Agent Administratif transfère les

fonds à l'organisation participante. Le décaissement des fonds se fait dans un délai de trois à cinq jours ouvrables après réception du document de projet par le Bureau Pays du PNUD

Le conseil d'administration peut demander des modifications substantielles liées au projet avant l'approbation

Il peut aussi refuser le financement et dans ce cas les motifs du refus sont directement notifiés à l'agence soumissionnaire

2.1. Projets approuvés

Depuis le lancement du fonds en 2009, deux composantes sur l'ensemble de cinq ont reçu des financements à savoir la composante 4 qui se rapporte au Retour, à la Réintégration et au Relèvement et la composante 5 liée à la lutte contre les Violences Sexuelles. Seule la composante 5 a entamé l'utilisation de ses fonds. La composante 4 a reçu une contribution de la SUEDE mais les activités n'ont pas encore démarrées durant la période de reporting.

Le budget approuvé et financé pour la composante 5 entre 2009 et 2010 était de USD 5.241 Millions repartis entre quatre organisations participantes : UNHCR, UNICEF, UNFPA et UNOPS (voir tableau ci-dessous). Il convient de noter qu'UNOPS n'a reçu son allocation qu'en début 2011 suite à des difficultés d'ordre réglementaire relatives aux clauses stipulées dans les conventions signées avec les agences participantes.

Il est important de souligner que le fonds de Stabilisation et de Relèvement a bénéficié parallèlement en 2010 du financement du **Fonds de Consolidation de la Paix** pour un montant total d'USD 12.6 millions. Toutes les informations relatives aux financements et à l'utilisation des fonds alloués pour les projets en RDC sont disponibles dans le site web ci-après : <http://mdtf.undp.org/factsheet/fund/PB000>

Tableau 2.1 Projets approuvés et lancés

Number of Project	Participating Organization	Title of Project	Sector
00075797	UNHCR	Prévention et protection des Violences sexuelles	5
00075798	UNFPA	Prise en charge médicale des victimes des Violences Sexuelles à Kelehe, Kakare, Mwenza	5
00075799	UNICEF	Améliorer l'accessibilité aux	5

		services et l'assistance multisectorielle de qualité pour les survivant(e)s des violences sexuelles et basées sur le genre	
00075800	UNFPA	Programme d'amélioration du système d'information et de gestion des données sur les Violences sexuelles	5
00075801	UNFPA	Programme d'ampleur des Violences au Sud Kivu et en Ituri	5

Les cinq projets approuvés et exécutés concernaient : la prévention et la protection ; l'assistance multisectorielle ; la réforme du secteur de la sécurité dans la lutte contre les violences sexuelles ; les données et la cartographie. Ils ont été conduits dans l'Ituri, au Nord Kivu et au Sud Kivu par trois organisations UN participantes en partenariat avec les services du gouvernement congolais et les organisations non gouvernementales locales et internationales.

III. Etat de mise en œuvre et Défis du programme

Cette partie du rapport donne l'état de mise en œuvre pour toutes les composantes du fonds tout en expliquant la spécificité de chaque composante. Elle rapporte aussi les défis relevés et à relever par le fonds.

3.1. Etat de mise en œuvre

Le fonctionnement du Fonds pour la Stabilisation et le Relèvement est basé sur les orientations stratégiques et les priorités fixées par le comité de suivi du STAREC. Cinq composantes qui traduisent les objectifs clés ont ainsi été identifiées et leur mise en œuvre a commencé progressivement. Chacune des composantes s'exécute avec des objectifs et des stratégies propres.

A. COMPOSANTE 1

L'amélioration de la sécurité

Cette stratégie consiste à renforcer les capacités des FARDC et démanteler les groupes armés par la démobilisation et la réintégration de combattants. Elle contribue également au déploiement des éléments de la Police d'Intervention Rapide dans les zones des conflits.

La mise en œuvre de cette composante passe par l'appui à la formation, le casernement et le renforcement des mécanismes de contrôle interne des unités FARDC ; l'appui à l'intégration à base communautaire des ex-combattants ; Création d'unités Violences Sexuelles au sein des

Forces Armées de la RDC (FARDC) ; le renforcement des institutions judiciaires, y compris par la création de Parquets Secondaires des Tribunaux de Grande Instance et de Brigades judiciaires militaires et le renforcement des expertises judiciaires spécialisées en Violences Sexuelles.

Mais aucune contribution n'a transité par la modalité du fonds commun.

B. COMPOSANTE 2

Le dialogue politique

Cette composante consiste à encourager le dialogue politique et les initiatives en faveur de la paix au niveau national, régional et local, en mettant en place entre autres des comités locaux de conciliation.

La mise en œuvre de cette composante implique l'accompagnement d'un mécanisme de prévention et de gestion des conflits.

Aucune contribution n'est reçue par le fonds commun pour cette composante

C. COMPOSANTE 3

La restauration de l'autorité de l'Etat

Cette composante axée essentiellement sur la formation et le déploiement du personnel de la police, du système judiciaire, correctionnel et de l'administration civile, autorités minières et réhabilite les principaux axes routiers.

La mise en œuvre de cette composante passe par l'appui à la formation des agents de la police, de l'administration locale, de la justice et du pénitentiaire. Elle appuie également la construction de logements temporaires pour la police et fournit des équipements logistiques associés. Elle concerne ensuite l'appui à la construction d'infrastructures étatiques permanentes tels que des commissariats de police, des tribunaux, des prisons et des bâtiments administratifs locaux. Elle concerne enfin la réhabilitation durable de routes et infrastructures associées tels que des dalots, des ponts, des murs de rétention, etc.

Aucune ressource n'est encore mobilisée par le fonds commun pour cette composante.

D. COMPOSANTE 4

Le retour, la réintégration et le relèvement

Ces trois énoncés, qui constituent la composante 4, apportent une réponse intégrée, durable et appropriée aux besoins de retour et de réintégration des personnes déplacées et réfugiés congolais en vue de l'amélioration de leur cadre de vie communautaire.

La matérialisation de cette composante passe par la reconstruction des maisons et des abris en distribuant des matériels et matériaux de construction, la réhabilitation des infrastructures scolaires détruites pendant les affrontements, la distribution des biens non alimentaires et de vivres aux familles déplacées retournées.

Mais aucune activité n'est encore menée malgré la réception de la contribution suédoise destinée à ce volet.

E. COMPOSANTE 5

La lutte contre les violences sexuelles

Elle assure une réponse coordonnée de tous ceux qui sont impliqués dans la lutte contre les VS et la mise en œuvre de la Stratégie globale de lutte en vue de combattre l'impunité et améliorer la prévention et la réponse.

Cette stratégie est mise en œuvre à travers cinq programmes nationaux, couvrant chacun des éléments respectifs avec des objectifs spécifiques. Ces programmes sont : la lutte contre l'impunité ; la prévention et la protection ; la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) ; l'assistance multisectorielle ; les données et la cartographie.

3.2. Défis du programme

La persistance des groupes armés nationaux et étrangers incontrôlés, les affrontements armés incessants entraînant les violations massives des droits humains à l'Est de la RDC constituent une menace au développement. Dans le but de stabiliser, de reconstruire ces zones des conflits et de consolider la paix, une réponse urgente et coordonnée s'est imposée aux partenaires locaux et internationaux. Pour relever ces défis, ils se sont convenus sur la mise en œuvre d'une

cartographie de toutes les initiatives prises et à prendre dans les zones de conflits et une synergie d'actions pour plus d'efficacité dans l'appui aux priorités.

IV. Réalisations et Résultats des Projets Fonds pour la Stabilisation et le Relèvement

Cette section relève la mise en œuvre des programmes financés dans le cadre de Fonds pour la Stabilité et le Relèvement ainsi que leurs résultats pour la période de janvier à décembre 2010. Elle ne concerne qu'une seule composante qui a reçu le financement et a mené des activités au courant de l'exercice 2010.

4.1. Composante 5

La composante cinq se rapporte à la lutte contre les Violences Sexuelles. Celle-ci a été mise en œuvre à travers cinq volets avec chacun des objectifs spécifiques. Ces volets sont : lutte contre l'impunité ; prévention et protection ; Réforme du Secteur de la Sécurité ; assistance multisectorielle ; les données et la cartographie.

4.1.1. La lutte contre l'impunité

La lutte contre l'impunité a pour principaux objectifs de renforcer les capacités des institutions judiciaires et de développer une politique de justice pénale, axée sur les Violences Sexuelles, en vue d'améliorer l'accès à la justice pour les victimes, de garantir l'application effective de la Loi de 2006 sur les Violences Sexuelles en RDC, et d'assurer la réparation pour les victimes.

Le programme de lutte contre l'impunité a été conduit à Goma, Nyiragongo, Walikale, Rutshuru, Lubero et Beni au Nord Kivu ; à Kamituga, Fizi, Shabunda, Uvira et Katana au Sud Kivu. Il avait comme objectifs d'assister juridiquement des victimes des Violences Sexuelles, de soutenir le traitement judiciaire des cas de Violences Sexuelles et de soutenir et de sensibiliser les témoins à participer au procès.

Les résultats de ces actions sont : le renforcement des capacités des magistrats, des officiers et des inspecteurs de la police sur le traitement des cas ; l'appui logistique aux commissariats, aux postes de police et aux unités d'enquête ; la sensibilisation de plus de 10.000 personnes sur les procédures juridiques et les limites de la justice coutumière dans les cliniques juridiques ; l'assistance des victimes dans l'exécution des jugements de condamnation.

4.1.2. La prévention et la protection

La prévention et la protection ont pour objectifs spécifiques de prévenir et d'atténuer les menaces ; de réduire la vulnérabilité et l'exposition aux Violences Sexuelles ; de renforcer la

résilience de survivantes victimes de ces Violences et de créer un environnement protecteur. Le Fonds de Nations Unies pour la Population (UNFPA) est l'agence leader de ce volet.

UNFPA: Grâce au financement Fonds de Stabilité et de Relèvement, le Fonds de Nations Unies pour la Population (UNFPA) a réalisé des activités qui ont permis de répondre aux objectifs de la composante 5 en ce qui concerne le volet « Prévention et protection ».

Le programme conduit par UNFPA avait pour objectif d'offrir des services de prise en charge médicale de qualité à 1.111 Victimes de Violences Sexuelles et de renforcer les capacités de 505 partenaires dans les zones de santé de Minova, Katana, Mwana et Mwenga ainsi qu'à l'hôpital de référence de Bukavu dans la province du Sud Kivu.

L'UNFPA a mis en œuvre ce programme en collaboration avec les ministères de la Santé ; du Genre, de la Famille et de l'Enfant au travers de leurs services techniques notamment la Coordination provinciale du Programme National de la Santé de la Reproduction (PNSR) et les bureaux centraux des zones de santé ciblées.

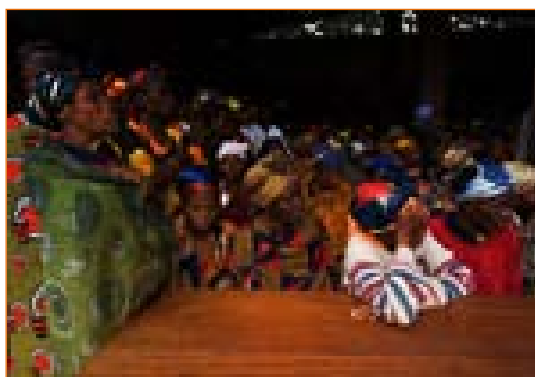


Fig. 2 : Les femmes lors d'une séance de sensibilisation à l'hôpital de Panzi

Les résultats obtenus se présentent comme suit : le renforcement des capacités des prestataires et des structures ciblées ; l'offre des services de prise en charge médicale des victimes de Violences Sexuelles ; la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre.

4.1.3. Réforme du Secteur de la Sécurité et Violences Sexuelles

La Réforme du Secteur de la Sécurité a pour objectifs principaux de renforcer la responsabilisation des agents de la sécurité et les forces de l'ordre à même de prévenir et de répondre aux cas de Violences Sexuelles, la vérification et le brassage en vue d'inclure des procédures spéciales dans la lutte.

4.1.4. L'assistance multisectorielle

L'assistance multisectorielle vise l'amélioration des voies de référence en vue d'une réponse multisectorielle en faveur des survivants des Violences Sexuelles et l'élaboration des protocoles nationaux visant à rendre effective cette stratégie. Le Fonds de Nations Unies pour la Population (UNFPA) est l'agence leader de ce volet.

MONUSCO/UNFPA: Grâce au financement Fonds de Stabilisation et de Relèvement, Mission d'Observation des Nations Unies pour la Stabilité au Congo (MONUSCO/UNFPA) a réalisé des activités qui ont permis de répondre aux objectifs de la composante 5 en ce qui concerne le volet « Multi sectorielle ». Ces réalisations avaient pour objectif de contribuer à la réduction des cas de Violences Sexuelles perpétrées par les FARDC au Sud Kivu et en Ituri par le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des FARDC en matière de prévention et de lutte.

Le programme dirigé par la MONUSCO et mis en œuvre par UNFPA a connu la participation de deux partenaires d'exécution à savoir l'ONG ICMHD et le SECP/FARDC et un partenaire technique qui est l'EUSEC dans le district de l'Ituri en Province Orientale et dans la province du Sud Kivu.

Les résultats obtenus se présentent sous forme de renforcement des capacités techniques et institutionnelles des FARDC en matière de prévention et de lutte contre les Violences Sexuelles.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) a également conduit les actions se rapportant au volet « Prévention et protection » de la composante 5.

Le programme conduit par UNHCR avait pour objectif de contribuer à la création d'un environnement protecteur à travers le renforcement des capacités des communautés dans la prévention des Violences Sexuelles en soutenant le développement des connaissances sur les risques, menaces, pratiques et attitudes. Le programme prévoyait aussi l'amélioration de la réponse programmatique et l'harmonisation des approches.

Le programme était mis en œuvre dans le district de l'Ituri, spécialement dans les territoires de Mahagi, Aru et Mambasa de la Province Orientale et dans les territoires de Walungu, Kahale, Kabare et Mwenga dans la province du Sud Kivu. UNHCR, comme agence de déboursement des fonds, a travaillé avec trois ONG : CAMPS, ICCO, COOPI et le ministère des Affaires sociales. UNHCR a mis en œuvre les activités de coordination au Sud Kivu et en Ituri et a développé des modules de sensibilisation. CAMPS a assuré la réalisation des activités de sensibilisation et de formation et a conduit une étude sur les causes et pratiques liées aux Violences Sexuelles. ICCO a complété le travail réalisé par CAMPS au Sud Kivu. COOPI a mené les mêmes activités de CAMPS dans le district de l'Ituri. Les services du ministère des Affaires sociales ont soutenu les activités de coordination et de suivi.

Les principaux résultats obtenus jusqu'en décembre 2010 se résument en l'amélioration des connaissances et de la compréhension de la problématique des Violences Sexuelles ; le renforcement des capacités et des compétences des acteurs locaux dans la protection et la prévention des Violences Sexuelles ; la standardisation des approches et coordination des interventions en Protection et Prévention dans sept territoires ciblés.

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfant (UNICEF) a également conduit les actions se rapportant au volet « Prévention et protection » de la composante 5 à travers son programme « Contribuer à l'amélioration de l'accessibilité aux services et l'assistance multisectorielle de qualité pour les survivant(e)s des Violences Sexuelles et de genre »

L'objectif stratégique de ce programme était de contribuer à l'amélioration, à la création et à l'agrégation des protocoles nationaux d'assistance multisectorielle et à assurer l'accès et la prise en charge multisectorielle de qualité aux victimes. Dans l'immédiat, le programme devrait assurer l'élaboration des standards harmonisés et agréés d'assistance aux victimes de Violences Sexuelles dans chacune des activités de la prise en charge holistique : soins médicaux, l'accompagnement psychosocial, l'assistance juridique et la réintégration socioéconomique et/ou scolaire et la référence juridique d'une part et contribuer à la reconstruction et la réinsertion des victimes des Violences Sexuelles et celles liées au genre à travers la prise en charge holistique, standardisée, accessible et de qualité : psychosociale, médicale, de réintégration socioéconomique et de référence juridique d'autre part.

Le programme était mis en œuvre dans le district de l'Ituri précisément dans les zones de santé de Mandima, Mambasa, Mahagi, Nyarambe, Aru, Ariwara, Fataki, Tchomia et Mungbwalu de la Province Orientale. Dans le Sud Kivu, les territoires de Miti-Murhesa, Kalonge, Bunyakiri, Minova, Katana, Mwenga, Mwana et Mubumbano. L'UNICEF a travaillé avec plusieurs partenaires dans la mise en œuvre de ce programme notamment l'APEC et COOPI en Ituri ; FSH/ICCO et COOPI/IMC au Sud Kivu ; et le ministère de la Santé.

En ce qui concerne la prise en charge psychosocial des victimes des violences sexuelles, les résultats atteints sont : 997 survivants pris en charge dont 583 en Ituri et 414 au Sud Kivu ; 84 personnes formées dans le domaine d'accompagnement psychosocial, le remplissage des fiches d'accompagnement psychosocial, la médiation familiale et communautaire ; 8 médiations menées ; un nouveau carrefour construit ; 13 maisons d'écoute redynamisées.

En ce qui concerne la prise en charge médicale des victimes des Violences Sexuelles, les résultats atteints sont : 3.071 victimes prises en charge médicalement ; un protocole d'accord signé avec six zones de santé en vue de la prise en charge des survivants ; 167 prestataires de santé formés dans la prise en charge des victimes des Violences Sexuelles.

En ce qui concerne la réinsertion socio économique des victimes des Violences Sexuelles, les résultats atteints sont : 441 victimes identifiées appuyées pour la réinsertion économique et exercent les activités génératrices de revenus ; 275 enfants réinsérés à l'école ; l'acquisition d'un champ à base communautaire.

4.1.5. Données et cartographie

Cette stratégie vise à développer et gérer un système de base des données centralisées et améliorées sur les Violences Sexuelles. Le Fonds de Nations Unies pour la Population (UNFPA) est l'agence leader de ce programme.

UNFPA: Grâce au financement Fonds de Stabilisation et de Relèvement, l'UNFPA a réalisé des activités qui ont permis de répondre aux objectifs de la composante 5 en ce qui concerne le volet « Données et cartographie ».

Le programme conduit par UNFPA avait pour objectif de renforcer le système d'information et de gestion des données sur les Violences Sexuelles en RDC. De manière spécifique il visait la mise en place un mécanisme de collecte des données unique et harmonisé sur la prévention et la réponse aux Violences Basées sur le Genre (VBG) ; une base de données intégrée sur la prévention et la réponse ; et d'assurer la diffusion et la partage d'informations sur la prévention.

Le programme était mis en œuvre dans le district de l'Ituri en Province Orientale et dans la province du Sud Kivu avec les partenaires divers comme les services des ministères de la Santé ; des Affaires sociales ; du Genre, Famille et Enfant ; des ONG Arche d'Alliance ; Pain pour les Déshérités ; Association des Mamans Anti-Bwaki ; Action Justice et Paix ; COOPI et CESVI.

Les résultats atteints dans la mise en œuvre de ce programme sont : l'actualisation et la distribution de la cartographie des interventions, intervenants et besoins non couverts.

V. Situation Financière

Ce chapitre décrit l'exécution du budget. Il aborde les aspects relatifs, aux sources et utilisations des fonds, aux contributions des bailleurs, aux transferts des fonds aux organisations participantes et aux dépenses effectuées dans la mise en œuvre des activités. Tous ces points sont relatés à travers les tableaux ci-dessous.

Le tableau 1 présente une vue d'ensemble de la situation financière au courant de l'exercice 2010.

Au 31 décembre 2010, le montant total des contributions reçues par le fonds de Stabilisation et de Relèvement s'élève à USD16.7 millions; de ce montant, USD4.3 millions ont été transférés aux différentes organisations participantes, ce qui résulte un solde de USD12.4 millions

Tableau 1. Estimation financière, au 31 Décembre 2010 (en milliers de dollars américains)

	Prior Years As of 31 Dec 2009	Current Year Jan-Dec 2010	TOTAL
Sources of Funds			
Gross Donor Contributions	2,647	14,120	16,767
Fund Earned Interest Income	6	142	148
Interest Income received from Participating Organizations	-	-	-
Refunds by Administrative Agent (interest/others)	-	-	-
Other Revenues	-	-	-
Total: Sources of Funds	2,647	14,262	16,915
Use of Funds			
Transfer to Participating Organizations	-	4,312	4,312
Refunds received from Participating Organizations	-	-	-
Net Funded Amount to Participating Organizations	-	4,312	4,312
Administrative Agent Fees	26	141	168
Direct Costs	-	-	-

Bank Charges	0	-	0
Other Expenditures	-	-	-
Total: Uses of Funds	27	4,453	4,480
Balance of Funds Available with Administrative Agent	2,627	9,808	12,435
Net Funded Amount to Participating Organizations	-	4,312	4,312
Participating Organizations' Expenditure	-	2,134	2,134
Balance of Funds with Participating UN Organizations	-	2,178	2,178

Outre les contributions, les autres sources de fonds sont : les intérêts cumulés qui s'élèvent à USD 148 mille à la fin de l'exercice 2010.

Les frais administratifs déduits sur l'ensemble des contributions (1%) conformément aux conventions et arrangements signés entre le l'Agent Administratif, les Agences participantes et les Bailleurs de fonds se chiffrent à USD168 mille.

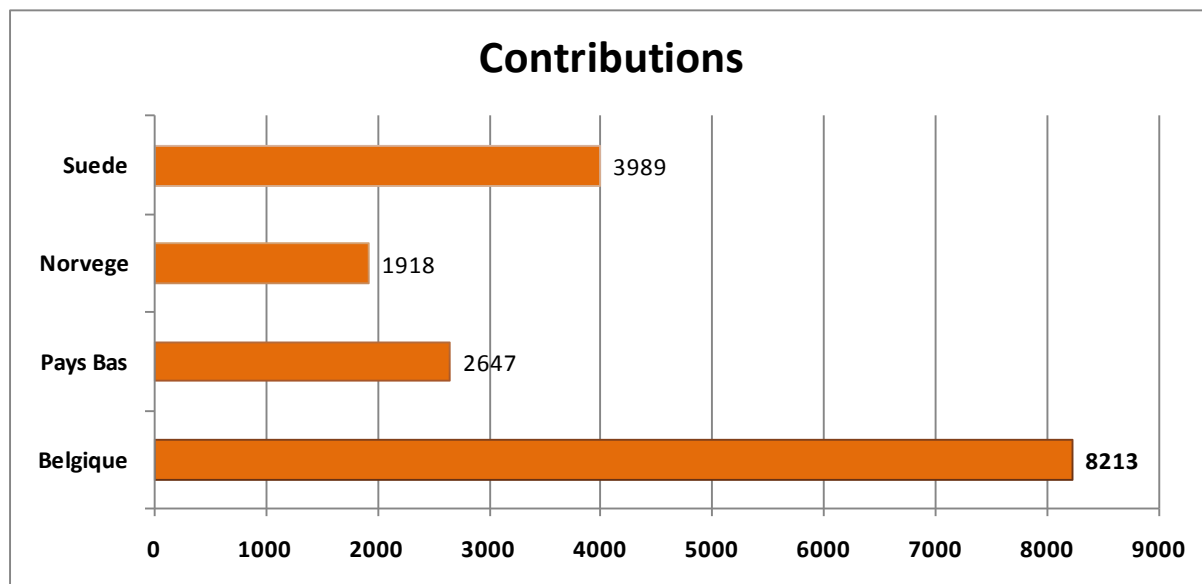
1. Contributions des bailleurs

Quatre bailleurs ont contribué à hauteur de 16.7 Millions; il s'agit de la Belgique (USD8.2 millions), la Suède (USD3.9 millions), le Pays Bas (USD2.6 millions) et la Norvège (USD1.9 millions).

Le Tableau 2 présente l'état des contributions pour l'exercice au 31 décembre 2010.

Tableau 2 Contributions des Bailleurs au 31 Décembre 2010 (en milliers de dollars américains)

Donor Name	Deposits		Grand Total
	Prior Years as of 31 Dec 2009	Current Year Jan-Dec 2010	
Government of Belgium	-	8,213	8,213
Government of Netherlands	2,647	-	2,647
Government of Norway	-	1,918	1,918
Swedish Int'l Dev. Cooperation	-	3,989	3,989
Total	2,647	14,120	16,767



Il convient de noter que les fonds reçus pendant cet exercice ont été destinés à la réalisation des activités de la composante 5 « Lutte contre les Violences Sexuelles » pour USD12.8 millions et USD3.9 millions pour la composante 4 « Retour et Réintégration ».

2. Exécution Budgétaire

Le Tableau 3 présente un résumé du taux d'exécution des dépenses relatives à la composante « Lutte contre les Violences Sexuelles », qui jusque là est la seule à exécuter des activités depuis le lancement du Fonds de Stabilisation et de Relèvement.

Tableau 3 : Cadence financière par secteur au 31 Décembre 2010 (en milliers de dollars américains)

Thematic Cluster	Prior Years as of 31 Dec 2009		Current Year Jan-Dec 2010		Cumulative Delivery Rate (%)
	Net Funded Amount	Expenditure	Net Funded Amount	Expenditure	
Sexual Violence	-	-	4,312	2,134	49.49
Total	-	-	4,312	2,134	49.49

Au 31 décembre 2010, le niveau des dépenses opérationnelles de la composante « Sexuelle Violence » était de USD2.1millions soit environ 49.4% du montant transféré aux agences participantes.

3. Revenus Financiers

A la clôture de l'exercice 2010, les intérêts cumulés par le fonds s'élèvent à 148 mille dollars. Il faut cependant noter que l'utilisation de cette rente financière doit être approuvée par le conseil d'administration suivant les normes et procédures en vigueur à moins que d'autres dispositions particulières soient énoncées ultérieurement.

Le tableau 4 retrace la totalité des intérêts à créditer dans le fonds pour les allocations ultérieures

Tableau 4 Intérêts Reçus au niveau du Fonds et des Agences, au 31 Décembre 2010 (en milliers de dollars américains)

	Prior Years as of 31 Dec 2009	Current Year Jan-Dec 2010	TOTAL
Administrative Agent			
Fund Earned Interest Income	6	142	148
Total: Fund Earned Interest Income	6	142	148
Participating Organization (PO) Earned Interest Income			
Total: Interest Income received from PO	-	-	-
TOTAL	6	142	148

4. Transfert des fonds aux organisations participantes

Au cours de la période examinée trois organisations participantes ont reçu des financements à travers la composante « lutte contre les Violences Sexuelles »

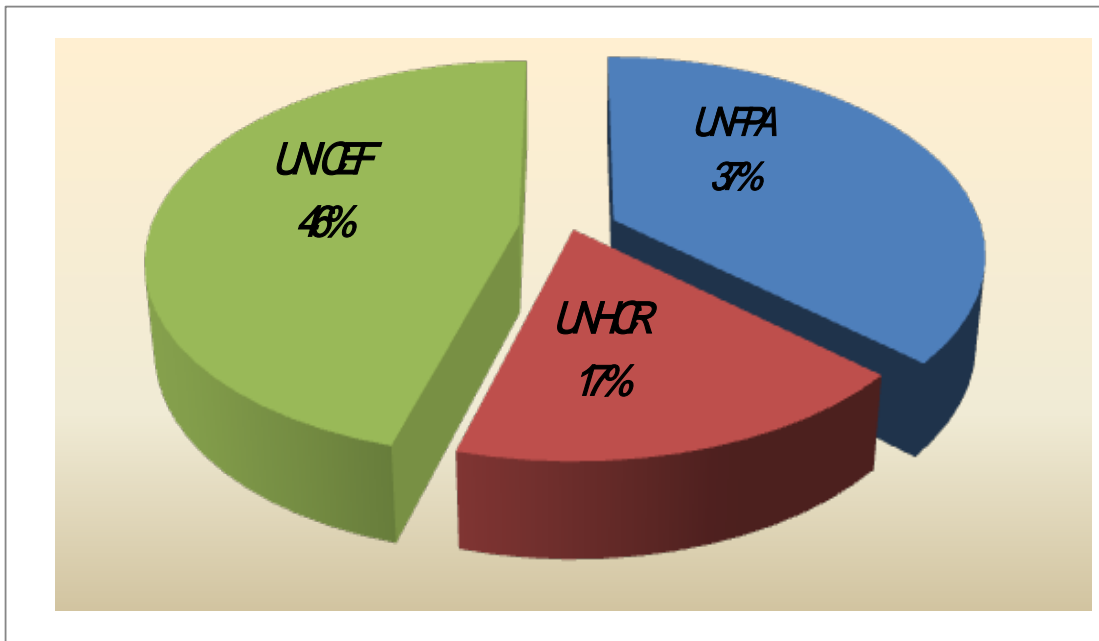
Le Tableau 5 présente la situation des transferts de fonds aux Organisations participantes concernées.

Tableau 5 Transferts Net par Agence Participante, au 31 Décembre 2010 (en milliers de dollars américains)

Participating Organization	Prior Years as of 31 Dec 2009		Current Year Jan-Dec 2010		TOTAL	
	Approved Amount	Net Funded Amount	Approved Amount	Net Funded Amount	Approved Amount	Net Funded Amount
UNFPA	-	-	1,582	1,582	1,582	1,582
UNHCR	-	-	760	760	760	760
UNICEF	-	-	1,970	1,970	1,970	1,970
Total			4,312	4,312	4,312	4,312

Au vue des transferts, il apparait clairement que l'UNICEF a exécuté la plus grande partie du budget avec 46% suivi de UNFPA avec 37% et enfin de UNHCR avec 17%.

Diagramme de répartition des transferts aux agences



5. Dépenses Opérationnelles des Activités

Les dépenses pour l'exercice 2010 concernent uniquement la composante « Violence Sexuelle » qui a réceptionné les fonds et mené des activités.

Les Organisations participantes ont effectué leurs dépenses suivant les six grandes rubriques définies par le Groupe de Développement des Nations Unies (UNDG) à savoir : les fournitures, équipements, transport, formation des contreparties, le personnel, contrats, couts directs et cout indirects.

Le Tableau 6 présente les dépenses des Organisations participantes suivant les rubriques de UNDG et le taux d'absorption des fonds au courant l'année 2010.

Table 6 Dépenses Totales par Rubrique, au 31 Décembre 2010(milliers de dollars)

Category	Expenditure			% of Total Programme Costs
	Prior Years as of 31 Dec 2009	Current Year Jan-Dec 2010	Total	
Supplies,Commodities, Equipment and Transport	-	512	512	25.65
Personnel	-	419	419	21.00
Training of Counterparts	-	75	75	3.77
Contracts	-	928	982	46.53
Other Direct Costs	-	61	61	3.05
Programme Costs Total	-	1,995	1,995	100.00
Indirect Support Costs	-	140	140	7.00
Total	-	2,134	2,134	

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, en ordre de grandeur, les dépenses effectuées sous forme de contrat représentent 46%, les fournitures et équipements 26% puis les charges du personnel 21%. Il sied de constater que le coût indirect correspond à 7% ce qui est dans les limites stipulées dans les conventions signées entre les agences, les Bailleurs de fonds et l'Agent Administratif.

Le tableau 7 reprend les détails des dépenses par agence suivant les différentes catégories
Table 7 Dépenses par Agence Participante au 31 Décembre 2010 (milliers de dollars)

Participating Organization	Approved Amount	Funds Transferred	Total Expenditure	Expenditure by Category							Indirect Support Costs	% of Programme Costs
				Suppl, Commodities, Equip & Transport	Personnel	Training	Contracts	Other Direct Costs	Total Programme Costs			
UNFPA	1,582	5,582	513	168	87	67	130	28	480	34	7.00	
UNHCR	760	760	760	269	317	8	83	33	710	50	7.00	
UNICEF	1,970	1,970	861	74	15	-	715	-	805	56	7.00	
UNOPS	929	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0	
Total	5,241	4,312	2,134	512	419	75	928	61	1,995	140	7.00	

VI. Transparence et Responsabilité

2010 coïncide avec le lancement officiel du Gateway du MDTF Office (<http://mdtf.undp.org>). Il s'agit d'une plate forme de connaissance fournissant l'ensemble des données financières à temps réel avec un décalage horaire de deux heures avec le système comptable Atlas. Ainsi, le Gateway assure la transparence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience du système de gestion des fonds administrés par le MDTF Office.

Chaque programme dispose de son passerelle dans le site où vous pourriez recueillir les informations relatives au cadre stratégique des différents programmes, les critères d'éligibilité, les différents rapports, la présentation budgétaire ainsi que d'autres renseignements que vous jugeriez utiles. Pour ce programme les données sont disponibles dans le site web du MDTF Office (<http://mdtf.undp.org/factsheet/fund/CRF00>)

Le Gateway constitue un accès facile, avec plus de 5.000 rapports et documents sur les fonds multi donateurs et les différents programmes conjoints. Il fournit également des outils et des tableaux affichant les données financières connexes, permettant aux utilisateurs de télécharger

des rapports périodiques et des documents analogues. Il favorise aussi le partage des connaissances et de gestion entre les organismes des Nations Unies.

Ainsi, le Gateway du bureau du MDTF est reconnu comme un "étendard" par tous les dépositaires

VII. Conclusion

Ce premier rapport annuel consolidé porte sur la mise en œuvre des activités financées dans le cadre du Fonds de Stabilisation et de Relèvement. Il s'articule sur les réalisations et le progrès des projets financés en 2010, première année d'application du programme. Se basant sur le plan STAREC et celui de SSSSNU, les partenaires se sont fixés comme objectif de créer un cadre international stratégique et collectif pour appuyer la stabilisation et la reconstruction en République Démocratique du Congo.

Le présent rapport est consolidé par le bureau Pays du PNUD/RDC qui joue le rôle d'Agent Administratif du programme. Pour sa rédaction, le rapport s'est référé aux différents documents narratifs et financiers soumis par les Organisations participantes.

Durant l'exercice 2009-2010, le FSR a reçu un total de contributions élevé à USD 16.7 Millions de gouvernements de Belgique, de Pays Bas, de Norvège et de l'Agence de Coopération Suédoise. Le CFS a approuvé cinq projets qui ont démarré en 2010. Tous ces projets font partie de la composante 5. La composante 4 a également reçu un financement pour lequel les projets ne sont pas mis en exécution.

Avec ces fonds, les trois Organisations participantes ont conduit des actions de lutte contre l'impunité ; de prévention et protection ; de réforme du secteur de l'insécurité et Violence Sexuelle ; de l'assistance multisectorielle ; de données et cartographie dans le district de l'Ituri, dans les deux Kivu et dans le Maniema.

Les efforts ont été accomplis pour atteindre les objectifs par le STAREC et la SSSSNU. Le plus grand progrès est la matérialisation de la synergie dans la coordination des actions pour la stabilisation et le relèvement.

La mise en œuvre des activités qui a démarré en 2010, avec une seule composante, continue avec les quatre autres composantes.

En définitive, le Fonds de Stabilisation et de Relèvement a besoin de contributions additionnelles pour poursuivre ses interventions et assurer la réussite du globale du Programme.